



Since 1906

THE ALPINE CLUB OF CANADA / **LE CLUB ALPIN DU CANADA**

CANADA'S NATIONAL MOUNTAIN CLUB

www.AlpineClubofCanada.ca

LE CLUB NATIONAL CANADIEN D'ALPINISME

www.ClubAlpinduCanada.ca

P.O. BOX 8040
INDIAN FLATS ROAD
CANMORE, ALBERTA
CANADA T1W 2T8

PHONE (403) 678-3200
FAX (403) 678-3224

L'accès aux sites d'escalade du Québec – Le Club alpin cherche la collaboration

Il y a plus d'un siècle, les fondateurs du Club alpin du Canada (CAC) avaient une vision des choses qui demeure vraie aujourd'hui. Ils avaient reconnu que l'accès aux montagnes, avec une attitude responsable, était essentiel à la pratique de leur sport et qu'il fallait travailler collectivement pour le préserver.

À travers tout le pays, l'accès aux parois d'escalade demeure une préoccupation majeure. Le CAC s'engage à travailler avec les organismes, les propriétaires fonciers et les individus concernés afin de préserver l'accès aux parois et aux régions montagneuses. Nous voulons le faire d'une façon qui soit juste et équitable pour tous, tout en étant respectueuse de l'environnement. Tous les acteurs du milieu de l'escalade partagent cet intérêt commun et nous croyons que la collaboration est essentielle à l'avenir et au développement du sport. Nous voulons un futur où tous les grimpeurs – membres du CAC, membres des autres clubs et grimpeurs indépendants – auront un accès égal aux endroits où ils aiment grimper.

Au Québec, le texte de loi du Code civil pose un défi supplémentaire pour l'accès aux parois d'escalade. Les propriétaires fonciers y font face à des risques plus élevés de poursuites en responsabilités civiles comparativement à ceux des autres régions du Canada. Pour résoudre ce problème propre au Québec, il faudra un changement à la loi qui permettra aux propriétaires fonciers d'accorder l'accès aux grimpeurs sans avoir à supporter le fardeau d'une telle responsabilité. Le CAC croit que cet objectif est partagé par tous les grimpeurs au Québec et il souhaite collaborer avec tous pour l'atteindre.

D'ici à ce que la loi change, les propriétaires fonciers doivent être protégés contre des poursuites en responsabilité civile. Dans le but d'augmenter les opportunités de grimpe pour nos membres, le CAC offre une assurance aux propriétaires qui permettent l'escalade à nos membres sur leurs propriétés. Nous voulons que les conditions de ces ententes soient aussi simples et faciles que possible.

Le CAC ne recherche pas l'exclusivité de l'accès aux sites d'escalade du Québec. Nous espérons que plusieurs organismes partageront l'accès, car nous voulons voir plus de gens grimper, qu'ils soient membres du CAC ou non. En collaborant avec la communauté de grimpeurs du Québec sur des solutions à long terme, tout en développant des ententes d'accès avec les propriétaires fonciers aujourd'hui, nous espérons bâtir un meilleur avenir pour tous.

Comme nous allons de l'avant dans la négociation d'ententes avec les propriétaires fonciers, nous allons vous tenir informés des progrès et nous répondrons à toutes les questions qui pourront surgir sur notre démarche. Merci de votre patience et bonne grimpe.

11/11/2009



Since 1906

THE ALPINE CLUB OF CANADA / LE CLUB ALPIN DU CANADA

CANADA'S NATIONAL MOUNTAIN CLUB

www.AlpineClubofCanada.ca

LE CLUB NATIONAL CANADIEN D'ALPINISME

www.ClubAlpinduCanada.ca

P.O. BOX 8040
INDIAN FLATS ROAD
CANMORE, ALBERTA
CANADA T1W 2T8

PHONE (403) 678-3200
FAX (403) 678-3224

Climbing Access in Québec – The ACC Seeks Collaboration

More than a century ago, the founders of the Alpine Club of Canada set out a vision that remains true today. They recognized that responsible access to mountain places to practice our sport is essential, and that we must work together to maintain such access.

Across Canada, access to cliffs and climbing areas remains a vital concern. The Alpine Club is committed to working with other organizations, and individual climbers, to secure access to cliffs and mountain areas on terms that are reasonable for climbers and landowners, and that respect the environment. We share a common interest in this, and we believe that working together is essential to our success and to the future of our sport. We want a future where all climbers – ACC members, members of other clubs and independent climbers – have equal access to the places they love to climb.

In Québec, the provisions of the Civil Code create specific challenges for climbing access. Québec landowners face greater risks of liability than in other regions. To fully resolve this problem will require changes in law that allow landowners to grant climbing access without being burdened by such liability. The ACC believes this is a goal shared by all climbers in Québec. The Club wants to work with others in the Québec climbing community towards achieving this goal.

Until laws in Québec are changed, climbing access requires that landowners are protected from liability. In order to provide increased climbing opportunities for our members, the ACC is offering liability insurance protection for Québec landowners who provide climbing access to our members. We want to work with landowners to create such access agreements. We want these agreements to be as simple and easy for landowners as possible.

The ACC does not seek exclusive access to climbing areas in Québec – we hope that many climbing organizations will share access, and we want to see more people climbing, whether they are ACC members or not. By collaborating with others in the Québec climbing community on better long-term solutions, while working with landowners to create increased access for our members today, we hope to help build a better future for all climbers in Québec.

As the ACC moves forward to establish legal agreements with landowners who support increased access for climbers in Québec, we will keep the community informed and respond to any questions climbers may have. In the meantime, thank you for your patience—and good climbing!

11/11/2009